

menter les procédures devant le Conseil municipal de la Ville de Montréal et devant les Commissions soit annulée et remplacée par la suivante:

"102.—Le greffier de la Ville ne devra pas soumettre au Conseil:

1° Les rapports des Commissions, autorisant des dépenses d'argent et qui ne porteront pas le certificat du contrôleur de la Ville établissant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre ladite dépense.

2° Les rapports des Commissions, qui n'auront pas été déposés entre ses mains avant 10 heures le jour de l'assemblée."

M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin NAULT,

Propose: Que le Conseil s'ajourne maintenant.
Rejetée sur division.

40.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin N. Lapointe, à l'effet d'amender le règlement No 50,

Sur proposition de M. l'échevin N. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de préparer un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

41.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motion

(1) de M. l'échevin Lévy, à l'effet d'édicter un règlement pour la fermeture d'une partie de la rue des Carrières;

(2) de M. l'échevin Dagenais, à l'effet d'édicter un règlement *re* inspection du poisson, etc.;

(3) de M. l'échevin Dagenais, à l'effet d'édicter un règlement amendant le règlement No 105,

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyée par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de préparer des règlements en conséquence, de les faire imprimer et de leur donner leur rang sur l'ordre du jour.

42.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motions de M. l'échevin Leclaire

(1) pour édicter un règlement à l'effet d'amender le règlement *re* constructions sur la rue Saint-Laurent;

(2) pour édicter un règlement à l'effet d'amender le règlement No 313;

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de préparer un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

43.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Payette, à l'effet d'édicter un règlement amendant les règlements Nos 313 *et al.* concernant les taxes, il est

Ordonné: De biffer cet avis de motion de l'ordre du jour.

44.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Yates, à l'effet d'édicter un règlement *re* constructions des édifices rue Dorchester,

Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin MERCIER, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de préparer un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

45.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin White, à l'effet d'édicter un règlement *re* construction des édifices rue Notre-Dame,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de préparer un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

46.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Sadler, à l'effet d'édicter un règlement amendant le règlement No 260,

Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de préparer un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

47.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin M. Martin, à l'effet d'acquérir la propriété du cimetière de l'avenue Papineau, il est

Ordonné: De renvoyer cet avis de motion à la Commission des Parcs et Traverses.

ceedings in the Municipal Council of the City of Montreal and in the Committees thereof be repealed and replaced by the following:

"102.—The City Clerk shall not submit to Council: 1°—
"Reports of Committees, authorizing the expenditure of
"money, not bearing the certificate of the City Comptrol-
"ler, stating that sufficient funds are available for said
"expenditure."

"2°—Reports of Committees that have not been deposited
"with him before 10 o'clock on the day of the meeting."

Ald. M. MARTIN moved, seconded by Ald. NAULT:

"That the Council do now adjourn."

Lost on division.

40.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. N. Lapointe, to amend by-law No. 50,

On motion of Ald. N. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

41.—The order of the day being read to consider notices of motion,

(1) by Ald. Lévy, for a by-law to close part of Carrières street.

(2) by Ald. Dagenais, for a by-law *re* inspection of fish, etc.

(3) by Ald. Dagenais, for a by-law to amend by-law No. 105.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare by-laws accordingly, to have the same printed and to give the same their rank on the order of the day.

42.—The order of the day being read to consider notices of motion by Ald. Leclaire (1) for a by-law to amend by-law *re* buildings on St. Lawrence street; (2) for a by-law to amend by-law No. 313,

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

43.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Payette, for a by-law to amend by-laws Nos. 313 *et al.*, concerning taxes, it was

Ordered: That the same be struck from the order of the day.

44.—The order of the day being read to consider a notice of motion of Ald. Yates, for a by-law *re* buildings on Dorchester street.

On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. MERCIER, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

45.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. White, for a by-law *re* buildings on Notre-Dame street.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

46.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Sadler, for a by-law to amend by-law No. 260,

On motion of Ald. SADLER, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

47.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. M. Martin, to acquire Papineau avenue cemetery, it was

Ordered: That said notice of motion be referred to the Parks and Ferries Committee.